

ENVIRONNEMENT — RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020



À la suite d'un vote au cours de la séance publique du 13 novembre 2020, le Département publie son Rapport Annuel de Développement Durable pour l'année 2019. Ce rapport rassemble l'ensemble des actions de la collectivité en faveur du développement durable pour les dix années à suivre.



Créé le: 13/11/2020

- Mis à jour le : 13/11/2020

Les actions en faveur du développement durable

La rédaction du Rapport Annuel de Développement Durable (RADD) est une obligation réglementaire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, dont les Départements. Ce rapport permet de rendre compte en toute transparence de l'action du Département en faveur d'un développement durable de la Seine-et-Marne. Le RADD est aussi un outil d'aide à la décision pour les élus du Département. Il est voté chaque année préalablement au Débat d'orientations budgétaires.

Au-delà de l'état des lieux de 2019, l'analyse conduite montre la contribution de toutes les politiques départementales aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de [l'Agenda 2030](https://www.agenda-2030.fr/) (<https://www.agenda-2030.fr/>), cadre unique et partagé internationalement qui fixe le cap en matière de développement durable.

Retrouvez en première partie du RADD les actions conduites par le Département au titre de la gestion du patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes, et en seconde partie les actions menées envers les territoires.



Les 17 Objectifs de Développement Durable forment une grille commune impliquant en France tous les acteurs (État, Régions, Départements, communes et intercommunalités, entreprises, citoyens...). Ils intègrent de manière transversale les trois dimensions du développement durable (environnement, économie et social), et couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable.



- > [Comprendre l'Agenda2030 et les Objectifs de Développement Durable \(https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ODD Comprendre les objectifs de d%C3%A9veloppement durable.pdf\)](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ODD%20Comprendre%20les%20objectifs%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable.pdf)
- > [Les explications pour chaque Objectif de Développement Durable \(https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-durable-10\)](https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-durable-10)
- > [Feuille de route nationale pour l'Agenda2030 \(https://www.agenda-2030.fr/actualites/feuille-de-route-de-la-france-pour-lagenda-2030-368\)](https://www.agenda-2030.fr/actualites/feuille-de-route-de-la-france-pour-lagenda-2030-368)
- > [Agenda 2030 du développement durable : où en est la France ? \(https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/dispositif-de-suivi/revue-nationale-volontaire-de-la-france-2017-2022/\)](https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/dispositif-de-suivi/revue-nationale-volontaire-de-la-france-2017-2022/)

PUBLICATIONS



RAPPORT

Le rapport annuel de développement durable

Le rapport annuel de développement durable est produit chaque année par le Département. Il s'agit d'une obligation réglementaire pour rendre compte des actions du Département en faveur du développement durable, feuille de route pour les élus de la Seine-et-Marne.

Au-delà de l'état des lieux de l'année 2023, l'analyse conduite montre la contribution de toutes les politiques départementales aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, cadre unique et partagé internationalement qui fixe le cap en matière de développement durable.

Pour plus d'informations, veuillez le consulter en téléchargement ci-dessous.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 13.7
MO